



## Azimut Sport Compétition

### Règlement intérieur

- L'adhésion au club s'effectue sur demande auprès du bureau qui statue sur celle-ci, par le biais du formulaire d'adhésion.
- Le coût de l'adhésion au club comprend la licence. Son montant est fixé par le bureau chaque année.
- Le renouvellement des licences s'effectue à partir du mois d'août (voir avec le secrétariat du club).
- Sur demande de l'athlète au bureau, le règlement de l'adhésion pourra être effectué en plusieurs fois.
- En cas d'adhésion d'un athlète muté, le club prend à sa charge les frais de mutations, toutefois un chèque de caution du montant des frais de mutation sera demandé à l'athlète (ce chèque ne sera pas encaissé, sauf si l'athlète ne renouvelle pas son adhésion au club l'année suivante, et ce quelle qu'en soit la raison).
- Le nombre d'athlètes mutés, pour lesquels le club prendra à son compte les frais de mutations, sera déterminé en fonction du budget du club.
- Pour la saison sportive, des objectifs club sont déterminés pour la section marche nordique et la section trail ; chaque athlète s'engage à se rendre disponible, dans la mesure du possible, à participer à ces épreuves.
- Concernant la Nordique bellifontaine, compétition organisée par le club, le coach, en lien avec le bureau, désignera les membres du club qui le représenteront sur l'épreuve à label national (3 hommes et 3 femmes). Le mode de sélection sera défini en cours d'année sportive. Celles et ceux non retenus dans l'équipe seront sollicités pour œuvrer à son organisation. L'engagement de toutes et tous est indispensable à la réussite de cet évènement.
- L'inscription des athlètes aux compétitions s'effectue sous le nom de **AZIMUT SPORT COMPETITION FONTAINEBLEAU**.
- Chaque athlète doit porter le maillot du club sur toutes les compétitions, ainsi que sur les podiums.
- Le club peut rembourser les inscriptions aux compétitions, pour un montant fixé chaque année par le bureau en fonction des moyens financiers du club, sur présentation d'un justificatif. Pour la saison 2022/2023, le montant a été fixé par le bureau à 80€ maximum.
- Lors de déplacement sur les compétitions en co-voiturage, le bureau peut participer aux frais de déplacement, prioritairement sur les objectifs club, en fonction du budget disponible, sur présentation de justificatifs.
- Chaque athlète, à son arrivée dans le club, bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 50 % du montant du maillot (au choix tee-shirt ou débardeur) et de la veste podium. (sauf aménagement spécifique validé par le bureau).
- Si un athlète s'inscrit à un championnat officiel et ne se présente pas à cette compétition, l'amende infligée par la FFA dans ce cas sera réglée par l'athlète.

- Le fait de ne pas être présent à l'entraînement pendant plusieurs semaines, et ce, quelle qu'en soit la raison, ne peut pas donner lieu au remboursement du coût de l'adhésion.
- Des événements visant à renforcer la cohésion du club pourront être organisés par le bureau.

### Section marche nordique

- Les entraînements collectifs ont lieu les dimanches matin de 9h à 13h, de septembre à fin juillet (un aménagement est possible en août en fonction de la date des championnats de France).
- Le premier créneau de 9h à 11h se déroule avec les adhérents loisirs en endurance, en travaillant la technique.
- Le deuxième créneau de 11h à 13h maximum est réservé aux compétiteurs. Il est dédié au travail cardio spécifique.
- Afin de faciliter l'organisation du contenu de la séance d'entraînement du dimanche, il est demandé à chaque athlète de bien vouloir s'inscrire sur le fichier Google sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>.
- En cas d'absence du coach sur une séance d'entraînement, le contenu de celle-ci sera communiqué aux athlètes. Un membre des adhérents qui se sera porté volontaire, sera chargé de conduire la séance.
- Un programme d'entraînement sur un mois à raison de 3 séances par semaine est diffusé par le coach aux adhérents via le groupe Whatsapp Adhérents AzimutSCF21/22.
- Le lieu de déroulement des séances est visible sur le lien Google Sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>, ou à défaut sur le groupe Whatsapp Adhérents AzimutSCF21/22.

### Section trail

- Les entraînements collectifs ont lieu les samedis matin de 9h à 11h de septembre à fin juillet, au rythme de 1 à 2 fois par mois.
- Afin de faciliter l'organisation du contenu de la séance d'entraînement du samedi, il est demandé à chaque athlète de bien vouloir s'inscrire sur le fichier Google sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>.
- En cas d'absence du coach sur une séance d'entraînement, le contenu de celle-ci sera communiqué aux athlètes. Un membre des adhérents qui se sera porté volontaire, sera chargé de conduire la séance.
- Un programme d'entraînement sur un mois à raison de 3 séances par semaine est diffusé aux adhérents via le groupe Whatsapp Course à pied Azimut.
- Le lieu de déroulement des séances est visible sur le lien Google Sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>, ou à défaut sur le groupe Whatsapp Course à pied Azimut.

Nom, Prénom : .....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et j'y adhère.

A Fontainebleau, le : .....

Signature :